

L'ESPRIT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Conformément au rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, un nouvel Enseignement Moral et Civique (EMC) est mis en œuvre à la rentrée 2015. L'Enseignement Moral et Civique s'applique à tous les niveaux et dans toutes les séries. A chacun des niveaux, **l'EMC se substitue** aux enseignements d'instruction civique et morale à l'école élémentaire, d'éducation civique au collège, d'ECJS dans les classes de seconde générale et technologique, d'Education Civique au lycée professionnel. Il doit en outre se mettre en place dans les séries technologiques de lycée qui n'avaient pas d'ECJS. Cet enseignement, qui reçoit désormais la même dénomination jusqu'au terme de l'enseignement secondaire, gagne ainsi en cohérence. L'ensemble des arrêtés a été publié au BOEN spécial n°6 du 25 juin 2015
<http://www.education.gouv.fr/cid90776/l-enseignement-moral-et-civique-au-bo-special-du-25-juin-2015.html>

I - FINALITES

L'EMC porte sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. **Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels.**

Il met en œuvre quatre principes : penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) ; comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) ; reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

L'enseignement moral et civique articule des valeurs, des savoirs et des pratiques :

- **Des valeurs** : la morale enseignée est **une morale civique** (l'EMC n'est pas un enseignement moralisateur) en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. **Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.**

- **Des savoirs** : cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...). Il n'existe pas de culture morale et civique sans les connaissances qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes.

- **Des pratiques** : L'enseignement moral et civique s'effectue, autant que possible, **à partir de situations pratiques**, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...).

II - AU COLLEGE

Au collège, pour l'année 2015-2016, l'EMC est pris en charge par les professeurs d'Histoire-Géographie. Néanmoins l'EMC se doit d'impliquer tous les acteurs de la communauté éducative.

Des programmes de cycle

Les programmes d'EMC sont désormais des programmes de cycles et non plus des programmes annuels avec un cycle 3 faisant la liaison entre école et collège et qui suppose donc une réflexion avec les professeurs des écoles pour l'élaboration d'une progression.

Il s'agit, au cours d'un cycle triennal, de faire acquérir des compétences aux élèves (connaissances, capacités, attitudes), renvoyant aux différents domaines (voir ci-dessous) structurant le programme, en s'appuyant sur des objets d'enseignement porteurs de sens. Au sein de chaque équipe, la réflexion sur la progressivité à l'intérieur de chaque cycle et entre les cycles est fondamentale et nécessite un vrai temps de réflexion et de concertation en début d'année.

Cette progressivité devra prendre en compte l'âge des élèves, la complexité des notions, objets à étudier qui peuvent être abordés sous des angles différents d'un cycle à l'autre ou en combinant les différentes entrées liées aux domaines. Un même objet d'enseignement (Exemple : la solidarité) ne sera pas abordé de la même manière en cycle 3 (domaine de la sensibilité) et en cycle 4 dans la culture de l'engagement. Cette progression dans

l'acquisition des compétences à l'intérieur d'un cycle et entre les cycles (et la programmation annuelle qui en découle) ne peut donc être linéaire. **Une progression spiralaire est plus adaptée : les compétences visées peuvent être abordées à différents niveaux, avec un regard différent en fonction de l'âge des élèves et de leurs capacités mais aussi en fonction des choix des objets d'enseignement.**

Une organisation du programme en quatre domaines.

A l'école et au collège, les programmes d'EMC articulent quatre dimensions, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique ; ces quatre dimensions constituent l'architecture du Domaine 3 du nouveau Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture portant sur « la formation de la personne et du citoyen ».

- **La sensibilité** est une composante essentielle de la vie morale et civique qui permet d'aborder le « soi » : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne.
- **L'éducation au droit et à la règle** vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement ; c'est la prise en compte de la collectivité et des éléments nécessaires au « vivre ensemble ».
- **La formation du jugement moral** doit permettre de comprendre, de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie, d'appréhender le point de vue d'autrui, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux ; comprendre entre autres que la règle est le résultat d'un choix.
- **L'engagement** : l'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. Il ne peut y avoir de société démocratique sans l'engagement de ses citoyens

Ces quatre domaines sont au cœur de chacune des séquences, doivent être articulés, abordés simultanément ; il n'est pas envisageable de traiter chacun des domaines de manière séparée.

III – AU LYCEE

L'EMC n'appartient pas exclusivement aux professeurs d'Histoire-Géographie ; toutefois, ces derniers doivent y prendre toute leur place.

Les enjeux de l'EMC au lycée.

Toutes les classes, à tous les niveaux et dans toutes les séries recevront désormais un Enseignement Moral et Civique. A tous les niveaux et dans toutes les séries, l'horaire d'EMC est d'une demi-heure hebdomadaire en groupes à effectifs réduits ; la globalisation de l'horaire de l'EMC facilitera la mise en œuvre des démarches préconisées dans ce nouvel enseignement.

Au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation, l'Enseignement Moral et Civique s'inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège ; il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique et qui peuvent être approfondies au lycée. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire.

Des programmes annuels ;

A la différence du collège les programmes de lycée demeurent des programmes annuels. Ces programmes proposent une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit », « Égalité et discrimination » en classe de seconde ; « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne », « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première ; « Pluralisme des croyances et laïcité », « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de **réfléchir aux**

rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Les méthodes pédagogiques actives comme les débats argumentés se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques (bien vers démarches)

Dans chacun des thèmes cités ci-dessus, les élèves sont conduits à acquérir des compétences (connaissances, capacités et attitudes) durant les trois années de scolarité au lycée :

- **Identifier et** expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique
- S'impliquer dans le travail en équipe

Dans le cadre de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, **l'Enseignement Moral et Civique constitue la colonne vertébrale du parcours citoyen**, de l'école élémentaire à la Terminale, dont l'objectif est de faire acquérir et pratiquer les valeurs de la République aux élèves dans le cadre de l'école, de l'établissement.

Si l'EMC a un horaire spécialement dédié, il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent donc à cet enseignement.

Pour bien comprendre les principes et objectifs de l'EMC :

<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>